
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille six cent quatre-vingt-dix-huitième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 1^{er} février 2024, à 10 h 10

Président(e) : M. Anupam Ray (Inde)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1698^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Excellences, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de participer à cette séance. Je voudrais vous proposer l'organisation des travaux suivante pour aujourd'hui. Je vous rappelle qu'à la dernière séance plénière, la Conférence a décidé que les demandes des États non membres visant à participer aux travaux de la Conférence seraient examinées pays par pays dans l'ordre dans lequel elles ont été reçues et que j'ai donné lecture de la liste des demandes.

Il a également été décidé que nous examinerions cette liste à la présente séance plénière. En outre, j'ai annoncé mon intention de mener des consultations sur un projet de décision de procédure indiquant de quelle manière nous allions procéder pour examiner les demandes en 2024 – c'est-à-dire pour la session de la Conférence du désarmement de cette année. Ce projet de décision a été diffusé hier par le secrétariat. Je n'ai entendu aucune objection jusqu'à présent. Je vous propose donc d'adopter ce projet et de passer ensuite à l'examen des demandes soumises par des États non membres souhaitant participer aux travaux de la Conférence en 2024. Je n'entends pas d'objection. Je considère donc que la Conférence souhaite adopter le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : La délégation pakistanaise a la parole.

M. Ahmed (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur, nous tenons à vous remercier encore une fois des efforts que vous avez déployés sur la question des observateurs. Nous sommes prêts à nous rallier au consensus sur cette question et nous nous sommes joints au consensus sur le projet de décision. Bien que le projet de décision qui nous est présenté ne mentionne pas le Règlement intérieur, nous partons du principe que nous l'adoptons dans le cadre du Règlement intérieur. À ce titre, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir confirmer que la décision que nous adoptons relève du chapitre IX du Règlement intérieur, qui régit la participation d'États non membres de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Pakistan pour sa question. Je confirme que pour moi, il est entendu que cette décision est conforme au Règlement intérieur de la Conférence du désarmement. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole avant que nous commençons à examiner les demandes ? Les délégations auront la possibilité de faire des déclarations une fois l'examen terminé.

La délégation russe a la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avant que nous commençons à examiner la liste des États qui ont demandé le statut d'observateur à la Conférence du désarmement, ma délégation tient à vous remercier encore une fois, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, pour les efforts herculéens que vous avez déployés afin de résoudre la question sensible de l'admission d'États non membres à la Conférence, qui est une question importante.

Nous estimons que la décision d'examiner chaque demande individuellement, que les délégations ont prise par consensus, est tout à fait conforme au Règlement intérieur. Elle est non discriminatoire dans la mesure où tous les demandeurs sont placés sur un pied d'égalité et elle est conforme au principe de transparence des travaux de la Conférence.

Ma délégation saisit cette occasion pour rappeler sa position de principe concernant la participation d'États non membres aux travaux de notre organe de négociation. Nous sommes convaincus que, depuis que la Conférence a été créée, l'adhésion aux principes d'inclusion et de multilatéralisme est le fondement de l'efficacité de ses travaux et sert de base à la réalisation de ses buts et objectifs et à l'exécution de son mandat de négociation.

Nous pensons que la contribution des observateurs aux travaux de fond de cette instance peut être aussi constructive et efficace que celle des délégations des États membres.

Toutefois, nous estimons que les candidats au statut d'observateur devraient avoir une bonne connaissance des buts et objectifs de la Conférence, de son mandat et des particularités de son travail.

Par conséquent, en invitant un État à la Conférence, nous partons du principe qu'il contribuera aux efforts visant à renforcer l'efficacité de la Conférence et à améliorer ses résultats, à mener des travaux de fond, y compris des négociations, et à accorder toute l'attention nécessaire aux points de son ordre du jour.

À la dernière séance, notre délégation a proposé que cette acception du rôle des observateurs figure dans la décision relative à la procédure de demande. Toutefois, consciente que cette question aurait pu donner lieu à de longs débats et donc retarder les décisions concernant certaines demandes, notre délégation a fait preuve de souplesse et a retiré sa proposition. Nous estimons par ailleurs que la décision de consensus relative à la procédure figurant dans le document officiel que nous avons adopté aujourd'hui envoie un signal positif indiquant que les délégations des États membres de la Conférence sont disposées à faire preuve de souplesse et de détermination, à rechercher un compromis et à parvenir à un consensus.

En conclusion, il va sans dire que les États observateurs doivent se conformer aux dispositions énoncées dans le chapitre IX du Règlement intérieur de la Conférence.

Enfin, je tiens à souligner tout particulièrement que ce qui est le plus important est que les États que nous invitons à la Conférence contribuent à un effort commun visant à trouver des moyens de sortir cet organe de la stagnation que nous observons depuis plus de vingt ans et pour nous aider à trouver des solutions aux questions urgentes à l'ordre du jour, c'est-à-dire la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration et de ses paroles aimables. Je remercie également toutes les délégations que j'ai consultées pour l'attitude constructive qu'elles ont adoptée en vue de faire avancer le processus d'examen. Conformément à la décision de la Conférence du désarmement, nous allons maintenant procéder à l'examen des demandes adressées par des États non membres en vue de participer aux travaux de la Conférence à sa session de 2024. La délégation russe a la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser de prendre encore une fois la parole. Avant de commencer l'examen de la liste, je voudrais vous demander une nouvelle fois d'expliquer la procédure et d'indiquer de quelle manière cet examen va se dérouler afin que cela soit clair pour toutes les délégations. Nous avons devant nous une liste avec deux colonnes. De toute évidence, nous allons examiner les demandes dans l'ordre dans lequel elles ont été reçues, mais pouvez-vous préciser comment nous allons nous orienter dans les colonnes et de quelle manière vous allez présenter les États qui ont soumis des demandes ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de sa question. Je vais donner lecture de l'ordre dans lequel les demandes seront examinées aujourd'hui. Je présenterai ensuite chaque demande dans les termes suivants : « Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de [...] ». Ces demandes seront examinées selon la séquence ou l'ordre suivant : Géorgie, Jordanie, Croatie, Malte, Albanie, Libye, Qatar, Angola, Arabie saoudite, Serbie, Niger, Macédoine du Nord, Philippines, Lituanie, Arménie, Thaïlande, Tchéquie, Koweït, République dominicaine, Danemark, Côte d'Ivoire, Lettonie, République démocratique populaire lao, Guatemala, Grèce, Monténégro, Portugal, Estonie, Chypre, Slovénie, Luxembourg, Émirats arabes unis, Liban, État de Palestine, Panama, Costa Rica et Ghana. Après avoir prononcé la phrase donnant le nom du pays, je regarderai s'il y a des objections et si ce n'est pas le cas je partirai du principe qu'il y a un consensus. Je dirai « il en est ainsi décidé » et ponctuerai cette décision d'un coup de marteau. Voilà la procédure que j'ai l'intention de suivre, avec l'approbation de la Conférence. Je vous remercie. Il ne semble pas y avoir d'objections.

Passons à l'examen des demandes. Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Géorgie. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Jordanie. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Croatie. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

La délégation de la Fédération de Russie a la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, la Fédération de Russie s'oppose à ce que la Croatie soit invitée à participer aux travaux de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : S'il n'y a pas de consensus sur la demande que la Croatie a présentée en vue de participer à nos travaux conformément au Règlement intérieur, je vais passer à la demande de Malte. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Je vois que la délégation de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, la Fédération de Russie s'oppose à ce que Malte soit invitée à participer aux travaux de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : S'il n'y a pas de consensus sur la demande que Malte a présentée en vue de participer à nos travaux, je vais passer à la demande de l'Albanie. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

La délégation de la Fédération de Russie a la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, la Fédération de Russie s'oppose à ce que l'Albanie soit invitée à participer aux travaux de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas de consensus sur la demande de participation de l'Albanie à nos travaux. Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Libye. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Qatar. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de l'Angola. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de l'Arabie saoudite. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Serbie. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Niger. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Macédoine du Nord. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Je vois que la délégation de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, la Fédération de Russie s'oppose à ce que la Macédoine du Nord soit invitée à participer aux travaux de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas de consensus sur la demande de participation de la Macédoine du Nord à nos travaux.

Nous allons nous prononcer sur la demande des Philippines. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Lituanie. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

La délégation de la Fédération de Russie a la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, la Fédération de Russie s'oppose à ce que la Lituanie soit invitée à participer aux travaux de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas de consensus sur la demande de participation de la Lituanie aux travaux de la Conférence du désarmement.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de l'Arménie. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Thaïlande. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Tchéquie. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Je vois que la délégation de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, la Fédération de Russie s'oppose à ce que la Tchéquie soit invitée à participer aux travaux de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas de consensus sur la demande de participation de la Tchéquie aux travaux de la Conférence du désarmement.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Koweït. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la République dominicaine. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Danemark. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Je vois que la délégation de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, la Fédération de Russie s'oppose à ce que le Danemark soit invité à participer aux travaux de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas de consensus sur la demande de participation du Danemark aux travaux de la Conférence du désarmement.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Côte d'Ivoire. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Lettonie. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Je vois que la délégation de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, la Fédération de Russie s'oppose à ce que la Lettonie soit invitée à participer aux travaux de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas de consensus sur la demande de participation de la Lettonie aux travaux de la Conférence du désarmement.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la République démocratique populaire lao. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Guatemala. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Grèce. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Je vois que la délégation de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, la Fédération de Russie s'oppose à ce que la Grèce soit invitée à participer aux travaux de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas de consensus sur la demande de participation de la Grèce aux travaux de la Conférence du désarmement.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Monténégro. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Je vois que la délégation de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, la Fédération de Russie s'oppose à ce que le Monténégro soit invité à participer aux travaux de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas de consensus sur la demande de participation du Monténégro aux travaux de la Conférence du désarmement.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Portugal. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Je vois que la délégation de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, la Fédération de Russie s'oppose à ce que le Portugal soit invité à participer aux travaux de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas de consensus sur la demande de participation du Portugal aux travaux de la Conférence du désarmement.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de l'Estonie. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Je vois que la délégation de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, la Fédération de Russie s'oppose à ce que l'Estonie soit invitée à participer aux travaux de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas de consensus sur la demande de participation de l'Estonie aux travaux de la Conférence du désarmement.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de Chypre. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Je vois que la délégation turque a demandé la parole.

M. Köprülü (Türkiye) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, malgré vos efforts inlassables, la liste des observateurs potentiels n'a pas pu être adoptée dans son ensemble. Les demandes étant présentées pour approbation une par une, je dois m'opposer à cette demande-ci. La Conférence du désarmement connaît nos arguments. Ils sont dûment exposés dans les documents se rapportant à la question, qui sont publiés sous les cotes CD/PV.1548 et CD/PV.1551, datés de 2021.

On peut trouver des explications supplémentaires dans les documents CD/1438, daté de 1996, et CD/1738, daté de 2004. Nous avons expliqué à plusieurs reprises notre approche constructive en faveur du retour à la pratique antérieure, à savoir une approbation générale

de la liste des candidats, comme cela a été dit par le Président la semaine dernière. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Il n'y a pas de consensus sur la demande de participation de Chypre aux travaux de la Conférence du désarmement.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Slovénie. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

La délégation de la Fédération de Russie a la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous nous opposons à ce que la Slovénie soit invitée à participer aux travaux de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas de consensus sur la demande de participation de la Slovénie aux travaux de la Conférence du désarmement.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Luxembourg. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Je vois que la délégation de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, la Fédération de Russie s'oppose à ce que le Luxembourg soit invité à participer aux travaux de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas de consensus sur la demande de participation du Luxembourg aux travaux de la Conférence du désarmement.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande des Émirats arabes unis. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Liban. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de l'État de Palestine. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Je vois que la délégation israélienne a demandé la parole.

M^{me} Eilon Shahar (Israël) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Nous ne soutenons pas la demande de la délégation palestinienne. La Conférence du désarmement est un organe indépendant doté de son propre règlement intérieur, qui limite la participation des États non membres de la Conférence. La Palestine ne remplit pas les critères de la condition étatique prévus par le droit international et ne peut donc pas participer aux travaux de la Conférence du désarmement. Israël tient à indiquer clairement qu'il a soutenu toutes les autres demandes légitimes formulées jusque-là par les États souhaitant participer aux travaux de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Je vois que la délégation des États-Unis d'Amérique a demandé la parole.

M. Turner (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Dans le même ordre d'idées, l'interprétation que font les États-Unis du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement – c'est-à-dire du document publié sous la cote CD/8/Rev.10, est que seuls les États non membres de la Conférence, et j'insiste sur le

mot « États », peuvent être admis en tant qu'observateurs. Étant donné que le Règlement intérieur de la Conférence prévoit uniquement la participation d'États membres et d'États non membres de la Conférence, et compte tenu de notre position de longue date selon laquelle la Palestine ne remplit pas les conditions requises pour être qualifiée d'État, les États-Unis considèrent que les Palestiniens ne remplissent pas les critères leur permettant de demander à participer aux travaux de la Conférence.

Je tiens à souligner que cette décision est motivée par des considérations juridiques et n'est aucunement liée aux positions politiques du demandeur, contrairement au blocage par un pays de tous les membres de l'Union européenne (UE) et/ou de l'OTAN, qui est manifestement un choix politique.

Les États-Unis continuent de penser que la meilleure voie et la seule voie viable, de fait, pour une paix durable passe par une solution à deux États. C'est la seule qui soit à même de garantir un Israël juif et démocratique sûr, et de garantir aux Palestiniens l'exercice de leur droit légitime de vivre dans leur propre État et de bénéficier des mêmes mesures de sécurité, de liberté, d'égalité des chances et de dignité, et le seul moyen de mettre fin une fois pour toutes à un cycle de violence.

Pour que cet avenir s'accomplisse, les peuples israélien et palestinien, ainsi que leurs dirigeants, doivent faire des choix difficiles. Nous ne prétendons pas faire ces choix et prendre ces décisions à leur place. Mais nous sommes convaincus que, s'ils sont prêts à poursuivre ces objectifs, ils peuvent contribuer à l'avènement d'une ère où Palestiniens et Israéliens pourront vivre côte à côte dans la paix.

Comme l'a déclaré le secrétaire d'État américain Antony Blinken, les difficultés auxquelles nous faisons face aujourd'hui ont renforcé l'engagement des pays à travailler ensemble pour trouver une véritable solution qui nous mette sur la voie d'une paix et d'une sécurité authentiques à plus long terme. Il existe une voie qui concilie le besoin et le désir d'intégration d'Israël dans la région dans de véritables conditions de sécurité et les aspirations des Palestiniens à un État qui leur soit propre. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la délégation vénézuélienne.

M^{me} Díaz Mendoza (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation tient à ce que le compte-rendu de la séance indique que nous soutenons pleinement la demande de la délégation de l'État de Palestine. L'État de Palestine est pleinement habilité à participer aux travaux de la Conférence du désarmement en tant qu'observateur. En tant que pays en développement, il est membre du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77. Il fait partie intégrante de la communauté internationale et est partie à plusieurs traités internationaux, y compris dans le domaine du désarmement. L'État de Palestine fait partie de l'humanité. La seule raison pouvant expliquer que l'on s'oppose à sa participation à nos travaux est qu'il y a dans cette instance des pays qui sont contre le peuple et l'État palestiniens et qui cherchent à nier, comme ils l'ont fait jusqu'à présent et comme nous venons de l'entendre, les droits légitimes et fondamentaux du peuple palestinien héroïque.

Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vois que le Représentant de la République islamique d'Iran a demandé la parole. Avant de la lui donner, je voudrais rappeler que nous avons tous convenu qu'il serait possible de faire des déclarations après l'examen des demandes. Cela dit, la délégation souhaite-t-elle quand même prendre la parole ? Il nous reste encore trois demandes à examiner. Je m'en remets à vous. Je vais donner la parole aux délégations de la République islamique d'Iran et de Cuba, qui la demandent, après quoi nous reprendrons l'examen des demandes. Je donne donc la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

M. Ali Abadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je vais être très bref. Nous soutenons pleinement la participation de l'État de Palestine et sa demande de participation aux travaux de la Conférence du désarmement en tant qu'observateur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Je donne maintenant la parole à la délégation cubaine.

M^{me} Paumier López (Cuba) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Nous serons très brefs. Nous voudrions juste déclarer officiellement que nous nous associons à la demande de l'État de Palestine et à la déclaration de la délégation vénézuélienne.

Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie. La délégation syrienne a la parole.

M. Ahmad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je serai bref. Je tiens juste à exprimer le soutien de ma délégation à la délégation palestinienne et à réaffirmer son droit à participer aux travaux de la Conférence du désarmement, comme le garantit le chapitre IX du Règlement intérieur de la Conférence. Malheureusement, deux délégations ont choisi de politiser la question, d'appliquer un système de deux poids, deux mesures et de pratiquer la discrimination en s'opposant à la demande palestinienne sur la base d'un critère qui ne figure pas dans le Règlement intérieur de la Conférence. Le chapitre IX porte sur la participation d'États non membres de la Conférence, et ceux-ci ne sont pas tenus d'être des États Membres de l'ONU. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Permettez-moi de rappeler qu'il est prévu de consacrer du temps aux déclarations après l'examen des demandes des observateurs, comme je l'ai déjà dit.

La délégation tunisienne a la parole.

M. Ben Cheikh (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Comme les autres délégations qui ont pris la parole avant moi, je serai bref. Je réaffirme le soutien de ma délégation à la demande de l'État de Palestine visant à obtenir le statut d'observateur à la Conférence du désarmement, conformément au Règlement intérieur de la Conférence et aux principes qui ont présidé à la création de celle-ci. Nous soutenons également la position du Groupe des 21, dont mon pays est membre. Il convient de rappeler que l'État de Palestine est partie à un grand nombre d'accords de désarmement, peut-être à un plus grand nombre que beaucoup d'États présents dans cette salle.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Je donne la parole à la Représentante de l'Iraq.

M^{me} Hasan (Iraq) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je serai très brève. Je souhaite simplement rappeler le soutien de la République d'Iraq à la demande de l'État de Palestine visant à participer en tant qu'observateur à la Conférence du désarmement. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Madame, je vous remercie. Je donne la parole à la délégation turque.

M^{me} Erçelik Vandeweyer (Türkiye) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je comprends que vous souhaitiez que cette partie de la séance ait lieu plus tard, mais je me sens obligée de prendre la parole, étant donné que d'autres collègues ont exprimé leur point de vue sur cette question. Nous tenons à préciser que nous ne sommes pas d'accord avec les raisons invoquées pour bloquer cette demande. Comme je l'ai souligné dans notre déclaration générale du mardi 30 janvier, les États non membres ont le droit de demander à participer aux travaux de la Conférence du désarmement conformément au Règlement intérieur de celle-ci. La Conférence du désarmement n'est pas l'Organisation des Nations Unies – elle a son propre règlement intérieur et celui-ci ne mentionne pas les États Membres de l'ONU. Par conséquent, l'État de Palestine peut demander à participer aux travaux de la Conférence en tant qu'observateur, comme l'a confirmé le secrétariat de la Conférence en 2019.

En tant que partie au Traité sur le commerce des armes, à la Convention sur certaines armes classiques, à la Convention sur les armes à sous-munitions et à de nombreux autres

instruments de désarmement, l'État de Palestine a montré qu'il était capable de contribuer au débat sur les questions de désarmement et qu'il remplissait les conditions requises à cet effet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Je rappelle à nouveau aux membres qu'il était convenu qu'ils prendraient la parole lorsque nous aurions fini d'examiner les demandes. Il s'agissait d'un accord, mais je ne peux pas refuser de donner la parole aux délégations qui l'ont demandée. Je donne donc la parole à l'Égypte, qui sera suivie de la Colombie.

M. Elghitany (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole. Je serai très concis, mais il faut rappeler, au vu de l'objection faite à la demande de la délégation de l'État de Palestine de participer en tant qu'observateur aux travaux de la Conférence, que la Palestine est un État qui est membre à part entière de la Ligue des États arabes. Elle est un État non membre observateur de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle est partie à plusieurs instruments juridiques relatifs au désarmement, qui reconnaissent sa pleine personnalité juridique. C'est pourquoi l'Égypte soutient pleinement la demande de la délégation palestinienne de contribuer aux travaux de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur. Je donne à présent la parole à la délégation colombienne.

M. Gómez Ocampo (Colombie) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. La délégation colombienne regrette qu'un grand nombre des demandes formulées n'aient pu faire l'objet d'un consensus. Ma délégation est particulièrement déçue par le manque de soutien à la demande de l'État de Palestine, que la Colombie, comme quelque 140 autres États, reconnaît en tant qu'État. Nous estimons que la sélection des observateurs devrait être plus inclusive.

Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Il n'y a pas de consensus sur la demande de l'État de Palestine.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Panama. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Costa Rica. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Ghana. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son règlement intérieur, d'accepter cette demande de participation à ses travaux ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Chers collègues, nous avons terminé l'examen de cette question. Je vais maintenant suspendre cette séance et demander aux préposés à la salle de conférence de bien vouloir ajouter dans la salle les plaques nominatives des États autorisés à participer en tant qu'observateurs aux travaux de la session de 2024 de la Conférence du désarmement. La délégation belge a la parole.

M^{me} Homolková (Belgique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je suis disposée à attendre la fin de cette procédure, mais je voudrais faire une déclaration au nom de l'Union européenne sur les décisions qui viennent d'être prises. Merci de m'indiquer à quel moment je pourrai le faire. Je ne sais pas si le moment est venu ou si vous souhaitez d'abord inviter les observateurs à s'installer. Je m'en remets à vous.

Le Président (*parle en anglais*) : Les délégations indonésienne, iranienne et algérienne ont demandé la parole, en plus de la délégation de la Fédération de Russie.

Permettez-moi de rappeler aux États membres qu'il est d'usage à la Conférence du désarmement de permettre aux États observateurs de prendre place avant de reprendre les travaux. Il n'y a pas de motion d'ordre. Je donne toutefois la parole à la délégation de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser de prendre encore une fois la parole. Je soutiens pleinement votre suggestion de nous donner la parole plus tard et nous nous y conformerons volontiers. Je vous demanderais simplement, pour achever la procédure, de donner lecture de la liste des États invités à participer aux travaux de la Conférence du désarmement en qualité d'observateurs. Ensuite, nous pourrions suspendre la séance afin de mettre en place les plaques nominatives.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Permettez-moi de demander à mes collègues d'Indonésie, de la République islamique d'Iran, d'Algérie, de Cuba, du Pakistan, de France et de la République bolivarienne du Venezuela de bien vouloir patienter jusqu'à ce que nous ayons invité les observateurs à prendre place pour participer à nos travaux avant de faire leur déclaration. Puis-je, en tant que Président, faire cette demande ? Je vous remercie de l'avoir acceptée.

Les pays dont la candidature en tant qu'observateur a été acceptée – les pays dont les demandes de participation aux travaux de la Conférence du désarmement en 2024 ont fait l'objet d'un consensus – sont les suivants : Géorgie, Jordanie, Libye, Qatar, Angola, Arabie saoudite, Serbie, Niger, Philippines, Arménie, Thaïlande, Koweït, République dominicaine, Côte d'Ivoire, République démocratique populaire lao, Guatemala, Émirats arabes unis, Liban, Panama, Costa Rica et Ghana.

Chers collègues, je vous remercie de votre compréhension.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Chers collègues des États observateurs, c'est un grand plaisir de vous accueillir à la session de 2024 de la Conférence du désarmement. Je suis certain que vos contributions seront très utiles aux travaux de la Conférence cette année. Comme convenu, je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent faire des déclarations sur la question de l'examen des demandes de participation d'États non membres aux travaux de la Conférence. Je donne tout d'abord la parole à la délégation belge.

M^{me} Homolková (Belgique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. L'Union européenne accorde la plus haute importance à la participation d'observateurs aux travaux de la Conférence du désarmement. Nous félicitons les 21 États dont les demandes viennent d'être approuvées. Nous saluons l'approche transparente et consultative que vous avez adoptée sur cette question des observateurs, mais nous continuons à penser que l'adoption d'une liste unique serait la manière la plus appropriée de régler cette question importante à la Conférence du désarmement.

Cette approche serait conforme à la pratique établie de longue date à la Conférence, qui a été suivie pendant des décennies et qui favorise un processus transparent et inclusif, renforçant ainsi la crédibilité de la Conférence. Conscients de la difficulté qu'il y a à parvenir à un consensus, nous avons accepté exceptionnellement, malgré notre nette préférence, votre proposition d'examiner les demandes d'octroi du statut d'observateur au cas par cas.

Il est très regrettable de constater que l'on s'oppose à la participation d'États Membres dans une instance exclusivement financée par l'ensemble des États Membres de l'ONU. Une telle attitude va à l'encontre du principe fondamental du multilatéralisme et sape nos efforts collectifs. Elle est également contraire à l'esprit constructif et aux méthodes de travail que nous nous efforçons de promouvoir à la Conférence du désarmement.

L'Union européenne rejette fermement la décision de la Russie de s'opposer aux demandes présentées par la Croatie, Malte, l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Lituanie, la Tchéquie, le Danemark, la Lettonie, la Grèce, le Monténégro, le Portugal, l'Estonie, Chypre, la Slovénie et le Luxembourg en vue de participer en tant qu'observateurs à la session de 2024 de la Conférence du désarmement. Il est inacceptable que la Russie ait décidé de bloquer 15 États membres de l'Union européenne et pays candidats à l'adhésion à l'Union

européenne pour des raisons politiques. Cela représente 40 % de l'ensemble des demandes soumises à la Conférence.

En outre, nous réfutons fermement les objections répétées de la Türkiye à la demande de Chypre. Chypre siègeait en tant qu'observateur depuis 1998, jusqu'à ce que la Türkiye s'oppose à sa candidature pendant les sessions de 2020, 2021 et maintenant de 2024 de la Conférence du désarmement. Ces décisions regrettables ne tiennent pas compte non plus de la résolution de l'Assemblée générale sur le rapport de la Conférence du désarmement, adoptée par consensus l'année dernière, dans laquelle il est demandé explicitement à la Conférence du désarmement de veiller au respect du principe d'inclusion et du multilatéralisme dans le cadre de ses travaux, s'agissant notamment de la participation à ses sessions.

Nous insistons sur le fait que la Conférence du désarmement doit rester une instance dans laquelle tous les États Membres de l'ONU, quelle que soit leur appartenance politique, ont la possibilité de contribuer au débat mondial sur le désarmement et d'orienter les débats sur la sécurité internationale.

Nous demandons instamment à la Russie et à la Türkiye d'abandonner la pratique consistant à empêcher ceux qui souhaitent participer aux travaux de la Conférence de le faire et de revenir à une politique autorisant tous les États Membres de l'ONU à participer aux travaux de la Conférence en tant qu'observateurs. Toute réserve que des membres de la Conférence pourraient avoir à la participation d'un État membre de l'ONU à la Conférence du désarmement peut être soumise par écrit sans que cela empêche pour autant l'État concerné de se voir octroyer la qualité d'observateur. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame. Je donne à présent la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

M. Ali Abadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour tous les efforts que vous avez faits pour traiter cette question importante. Mon pays s'associe à la déclaration faite par le Représentant du Viet Nam sur la question des observateurs au nom du Groupe des 21 et je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

La République islamique d'Iran attache une grande importance au multilatéralisme et au principe d'inclusion dans les travaux de la Conférence du désarmement, et soutient la participation d'États non membres aux travaux de la Conférence afin que celle-ci remplisse son mandat sur la base du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le Règlement intérieur de la Conférence est clair sur ce point. Il dispose que les États non membres ont le droit de demander à participer aux activités de la Conférence. L'État de Palestine, en tant qu'État non Membre de l'ONU et État partie à divers instruments internationaux sur le désarmement, a le droit de demander à participer aux travaux de la Conférence.

Il est regrettable d'assister, une fois de plus, à la politique de deux poids deux mesures pratiquée dans cette instance par des délégations qui, bien que prônant l'inclusion et le multilatéralisme, ont bloqué la participation de l'État de Palestine à nos travaux. L'Iran rejette totalement la politique de deux poids deux mesures et les pratiques discriminatoires appliquées par certains États dans le cadre des travaux de la Conférence, ainsi que l'argument erroné des États-Unis selon lequel l'État de Palestine n'a pas le droit de demander à participer aux travaux de la Conférence en tant qu'observateur. L'État de Palestine a le droit légitime de demander à participer aux travaux de cet organe en tant qu'observateur.

L'écrasante majorité des États Membres de l'ONU ont reconnu l'État de Palestine et soutiennent ses demandes de participation aux organisations internationales. Ce soutien s'est manifesté à de nombreuses reprises, y compris au sein de cet organe. La Palestine est un État observateur dans de nombreuses organisations internationales et en particulier dans les organes établis en application d'instruments de désarmement tels que la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur certaines armes classiques. Le rejet de la demande de l'État de Palestine, qui était clairement un acte flagrant d'unilatéralisme qui refuse au peuple

de Palestine la possibilité d'exercer son droit à l'autodétermination et le droit de faire partie de la communauté internationale, est tout à fait déplorable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République islamique d'Iran pour ses observations. Je donne à présent la parole à la délégation indonésienne.

M. Rudjimin (Indonésie) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Nous apprécions la manière dont vous dirigez nos travaux sur cette question importante. L'Indonésie s'associe à la déclaration prononcée par la délégation vietnamienne au nom du Groupe des 21 et demande qu'il en soit pris acte. Nous souhaitons ajouter les observations suivantes à titre national.

L'Indonésie soutient la demande de la Palestine d'obtenir le statut d'observateur à la Conférence du désarmement. La Palestine est partie à de nombreux traités internationaux, notamment en matière de désarmement et, compte tenu de son engagement, nous estimons que l'État de Palestine a le droit inaliénable de demander à participer en tant qu'observateur aux travaux de la Conférence. Par ailleurs, nous approuvons pleinement l'approche adoptée par le Président, qui est équilibrée et conforme à la procédure.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Indonésie et je donne la parole au Représentant de l'Algérie.

M. Benaouda (Algérie) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord vous remercier pour les efforts inlassables que vous déployez pour diriger les travaux de la Conférence du désarmement. Je tiens à réaffirmer le soutien de l'Algérie à la demande de l'État de Palestine visant à participer en tant qu'observateur aux travaux de session de 2024 de la Conférence du désarmement d'autant plus que, comme vous le savez, l'État de Palestine est partie à un nombre important de conventions dans le domaine du désarmement. Dans le contexte international actuel et comme gage de la volonté internationale d'appuyer une solution politique à la question palestinienne, nous avons espéré que la Conférence du désarmement enverrait un message très positif en faveur de la solution des deux États, car nous pensons que la reconnaissance de l'État palestinien sur cette base est le seul moyen de résoudre la question palestinienne. Je voudrais également soutenir la déclaration du Groupe des 21 faite par le Représentant du Viet Nam. L'Algérie est favorable à une approche multilatérale des questions de désarmement.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Algérie et je donne la parole au Représentant du Pakistan.

M. Ahmed (Pakistan) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je fais cette déclaration au nom d'un groupe de pays de l'Organisation de la coopération islamique. Nous soutenons le droit de l'État de Palestine, État membre de l'Organisation, de participer en tant qu'observateur aux travaux de la Conférence du désarmement, conformément au Règlement intérieur de la Conférence.

Le Règlement intérieur de la Conférence dispose très clairement que tout État non membre a le droit de demander à participer aux travaux de celle-ci. L'État de Palestine bénéficie dans le système des Nations Unies du statut d'État non membre observateur et est partie à divers instruments internationaux, tels que la Convention sur les armes biologiques ou à toxines et la Convention sur certaines armes classiques. Il est consternant de voir la politique de deux poids deux mesures appliquée dans cette salle aujourd'hui : les États membres de la Conférence qui ont plaidé en faveur de l'inclusion et du droit des observateurs à participer à nos travaux sont ceux qui bloquent l'État de Palestine. Le groupe des pays de l'Organisation de la coopération islamique regrette cette politisation des travaux de la Conférence du désarmement et demande l'adoption de critères cohérents sur la question des observateurs.

Je souhaiterais maintenant ajouter quelques remarques à titre national. Au cours de nos trois dernières séances plénières, de nombreux États membres ont fait des déclarations générales. Dans ces déclarations, nous avons bien sûr constaté que la question de la Palestine et la guerre en cours à Gaza étaient citées comme étant les problèmes les plus urgents

compromettant la paix et la stabilité mondiales et régionales, le risque que cette guerre s'étende étant très important. Il s'agit là d'un thème récurrent de nombreuses déclarations générales.

Compte tenu de la situation, il est extrêmement regrettable que la Palestine se voie refuser la possibilité de contribuer aux travaux de la Conférence du désarmement cette année. La question de la Palestine reviendra sans cesse cette année, et la partie directement concernée ne sera pas présente pour apporter sa contribution ou exposer son point de vue. Ce n'est pas le moment d'étouffer sa voix. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Pakistan pour ses observations. Je donne à présent la parole à la délégation cubaine.

M^{me} Paumier López (Cuba) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Nous aimerions tout d'abord souhaiter la bienvenue aux observateurs qui nous ont rejoints. Notre délégation est convaincue que leurs points de vue enrichiront nos travaux cette année. Nous tenons également à vous remercier, ainsi que les autres membres, d'avoir eu la volonté d'éviter que ne se reproduise ce qui s'est passé en 2023, où aucun observateur n'a pu participer à nos travaux. Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite le 30 janvier par la délégation du Viet Nam au nom du Groupe des 21, dans laquelle nous avons rappelé, en tant que groupe, l'importance du principe d'inclusion et de multilatéralisme. Ma délégation réaffirme qu'elle est favorable à la participation des États non membres conformément au Règlement intérieur. Nous souhaitons rappeler que le multilatéralisme est le principe de base qui régit les négociations dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. C'est ce que nous avons affirmé à plusieurs reprises à la Première Commission de l'Assemblée générale et c'est au nom de ce principe que ma délégation a soutenu l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. Pour la même raison, nous trouvons regrettable que, à la suite du refus de la demande faite par l'État de Palestine en 2019, la pratique établie consistant à approuver en bloc les demandes d'octroi du statut d'observateur ait pris fin.

Ma délégation tient à rappeler qu'elle soutient pleinement la demande de l'État de Palestine. L'État de Palestine est habilité à participer aux travaux de la Conférence du désarmement en tant qu'observateur. Il est membre de l'Organisation de la coopération islamique, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77. Il fait partie intégrante de la communauté internationale. Il est partie à un certain nombre de traités internationaux, dont plusieurs relatifs au désarmement, tels que la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur certaines armes classiques. Rien ne justifie le refus de la demande de l'État de Palestine, qui peut et doit contribuer aux travaux de la Conférence.

Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie ma chère amie la Représentante de Cuba pour sa déclaration. Je donne à présent la parole à la délégation iraquienne.

M^{me} Hasan (Iraq) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. L'Iraq, comme la plupart des États membres a, au cours des sessions précédentes de la Conférence du désarmement, affirmé son soutien au principe d'inclusion et de multilatéralisme, qui ont un effet positif sur la revitalisation des travaux de la Conférence en tant qu'unique instance de négociation pour le désarmement. La participation des observateurs aux débats est essentielle à la promotion de la transparence, du principe d'inclusion et à l'échange des divers points de vue. Les observateurs contribuent à rendre l'examen des questions traitées plus riche et plus complet, favorisant ainsi un environnement propice à la coopération multilatérale. Nous invitons les membres à faire des efforts concertés au niveau international et à faire preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour que la Conférence puisse sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plus de vingt ans.

La résolution sur le désarmement adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session extraordinaire de 1978 indique clairement que le processus du désarmement touche aux intérêts vitaux de la sécurité de tous les États. Ceux-ci doivent donc se préoccuper activement des mesures de désarmement et de limitation des armements qui ont un rôle essentiel à jouer dans le maintien et le renforcement de la sécurité internationale, et contribuer

à leur adoption. Il s'agit d'un principe auquel tous les États devraient adhérer et qu'ils devraient promouvoir.

La République d'Iraq réaffirme son soutien à la demande présentée par l'État de Palestine en vue de participer à la Conférence du désarmement en tant qu'observateur, dans la mesure où il est partie à de nombreux traités et conventions internationaux et à de nombreuses conventions relatives au désarmement et à la non-prolifération.

Le Règlement intérieur de la Conférence est clair : tout État non membre, et pas seulement les États Membres de l'ONU, a le droit de demander à participer en tant qu'observateur à la Conférence du désarmement. Nous demandons donc l'application de critères cohérents et non discriminatoires sur la question de la participation des observateurs aux travaux de la Conférence, afin que celle-ci puisse atteindre ses objectifs de manière efficace et durable.

En conclusion, nous apprécions grandement les efforts que vous faites, Monsieur le Président, afin de trouver une solution à la question de la participation des États non membres à la Conférence du désarmement, dans le respect des normes les plus élevées en matière de multilatéralisme, d'inclusion et d'impartialité.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie ma collègue iraquienne de sa déclaration. Je donne à présent la parole à la délégation française.

M^{me} Petit (France) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Tout d'abord, je souscris à la déclaration qui a été prononcée par l'Union européenne et je souhaite faire quelques commentaires à titre national. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette enceinte, la France souhaite que l'ensemble des pays candidats puissent participer de manière transparente et inclusive aux travaux de la Conférence du désarmement. La France n'a donc fait obstacle à aucune des candidatures qui nous étaient proposées. Je ferai deux observations sur la procédure. D'abord, cette décision était attendue, elle était importante. Je déplore une nouvelle fois qu'aucune décision n'ait pu être prise en 2023 sur ce point en raison du blocage opéré, je le rappelle et j'y reviendrai, par un seul membre de cette Conférence. S'agissant de cette année, la France regrette que la pratique suivie jusqu'à présent par cette Conférence, consistant à examiner sans tarder les candidatures qui sont prêtes, n'ait pas été suivie cette fois-ci. Nous étions en effet prêts à examiner la première liste des États candidats diffusée dès le 19 janvier par le secrétariat dans le document CD/WP.653, avant, naturellement, d'examiner la seconde liste d'États candidats inscrits dans le document CD/WP.653/Add.1. Nous regrettons que cette décision ait été différée plusieurs fois, donnant le sentiment à plusieurs candidats d'un traitement inégalitaire. Il aurait été bien entendu préférable de procéder à l'adoption de chacune des listes en bloc telles qu'elles ont été soumises à cette Conférence.

C'est aussi la raison pour laquelle la France, en sa qualité de Présidente de la Conférence du désarmement en juin 2023, après avoir consulté assidûment les États observateurs eux-mêmes, n'avait pas présenté de décision d'acceptation sur une base autre que ce que les observateurs souhaitaient alors eux-mêmes, c'est-à-dire sur la base d'une liste. Je rappelle également que la décision que nous avons prise aujourd'hui sur notre procédure ne concerne que l'année 2024, comme elle le précise d'ailleurs, et ne crée aucun précédent quant à l'interprétation du Règlement intérieur. J'en viens à mon deuxième point sur le blocage de certaines candidatures. Monsieur le Président, nous déplorons la décision prise par la Russie de bloquer la candidature de nos partenaires de l'Union européenne et candidats à l'Union européenne et alliés, États Membres de l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'observateurs aux travaux de cette Conférence en 2024. Il est fortement regrettable que cette décision, prise pour des motifs politiques, conduise à écarter des États qui ont participé aux travaux de cette Conférence de manière proactive par le passé. Il s'agit là d'une rupture avec la pratique établie dans notre Conférence et d'un traitement, en effet, discriminatoire. Nous sommes également préoccupés par l'objection de la Türkiye à la demande de Chypre, également notre partenaire au sein de l'Union européenne, de participer à la Conférence du désarmement en tant que membre observateur, alors même que Chypre participe aux travaux de la Conférence depuis 1998. La Türkiye a déjà fait usage de son pouvoir de veto à plusieurs reprises en 2020, 2021 et à présent 2024, et nous le regrettons. Je rappelle que nous n'avons émis d'objection à aucune candidature. Nous considérons que ces décisions portent atteinte

à l'esprit constructif suivi par de nombreux États membres à l'égard des travaux de cette enceinte.

La France tient à ce que la Conférence du désarmement reste une enceinte dans laquelle tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies sans exception peuvent contribuer aux travaux sur le désarmement et peser sur les orientations prises pour la sécurité internationale. Utiliser des motifs politiques pour bloquer la participation de certains candidats à nos travaux est un détournement du Règlement intérieur et de l'esprit du multilatéralisme. La France souhaite que tous les États puissent appuyer les travaux de cette Conférence de manière pragmatique, par exemple en transmettant des réserves par écrit sans bloquer la candidature d'États Membres de l'Organisation de Nations Unies. Ces décisions sont par ailleurs subordonnées, je le rappelle, aux principes du multilatéralisme et d'inclusivité soulignés par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa dernière résolution 78/61 adoptée par consensus en 2023. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice de France pour ses observations. Je donne maintenant la parole à la délégation de la République bolivarienne du Venezuela.

M^{me} Díaz Mendoza (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, au nom de la République bolivarienne du Venezuela, je voudrais vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement pour la session de 2024. Nous tenons à vous remercier pour tous les efforts que vous avez faits pour préparer cette séance ainsi que pour l'excellente manière dont vous avez mené nos travaux dans un contexte géopolitique plutôt complexe. Nous aimerions saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux représentants qui viennent de prendre leurs fonctions dans cette instance. Nous nous associons à la déclaration faite le 30 janvier 2024 par la délégation du Viet Nam au nom du Groupe des 21 concernant la participation des États non membres aux travaux de la Conférence.

Mon pays attache une grande importance aux travaux de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement dans le monde et que rouage essentiel des mécanismes de désarmement, qu'il faut préserver et renforcer. Le renforcer suppose un effort commun dans lequel toutes les préoccupations légitimes sont prises en compte. En 2019, notre délégation a trouvé profondément regrettable que la délégation des États-Unis ait voulu rompre avec la pratique établie en matière d'approbation des demandes de statut d'observateur dans le but de rejeter la demande présentée par l'État de Palestine en vue de participer aux travaux de la Conférence cette année-là. À l'époque, nous avons constaté que l'on s'éloignait de plus en plus de la pratique courante, bien établie, consistant à accepter une liste d'États non membres en tant qu'observateurs. À cet égard, et étant donné l'existence dans cette instance d'un précédent consistant à approuver la participation d'États non membres en tant qu'observateurs, c'est avec raison que certaines délégations se sont déclarées préoccupées par la situation actuelle. Le Règlement intérieur et les différentes pratiques adoptées au sein de cet organe au fil des années ne peuvent être utilisés au profit d'une minorité ou uniquement lorsque cela est dans l'intérêt de celui qui les utilise. La Conférence travaille sur la base du consensus et, sur cette base, nous devons nous efforcer de prendre en considération toutes les positions, même celles qui ne s'accordent pas avec nos positions nationales. C'est pourquoi nous nous sommes joints au consensus sur la procédure d'examen des demandes de participation des États en tant qu'observateurs à la session de 2024 de la Conférence.

Le Venezuela souscrit au principe de renforcement du multilatéralisme en encourageant les relations amicales entre les États, sur un pied d'égalité, notamment dans le cadre de leur participation aux différentes instances de l'ONU. À cet égard, ma délégation a exprimé à plusieurs reprises son soutien à l'élargissement de la composition de la Conférence, compte tenu des principes d'équité et d'inclusion qui devraient primer dans ses travaux et guider nos efforts de soutien mutuel et notre travail collectif, à plus forte raison à un moment où le blocage dans lequel se trouve la Conférence s'est aggravé en raison de l'effondrement des principaux accords sur la sécurité internationale, le désarmement et la maîtrise des armements.

Nous profitons de cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux observateurs, dont la participation peut enrichir nos travaux. En ce qui concerne la demande de la Palestine,

nous rappelons la position de ma délégation, qui a été exposée récemment et qui appuie pleinement cette demande. À cet égard, il convient de noter que le chapitre IX du Règlement intérieur n'établit aucune distinction entre les États Membres de l'ONU et les États observateurs ; il se contente de mentionner les États non membres de la Conférence du désarmement.

Comme l'a souligné ma délégation, l'État de Palestine, en tant que partie intégrante de la communauté internationale, est pleinement habilité à participer aux travaux de la Conférence en tant qu'observateur. Cet État est partie à plusieurs traités internationaux, notamment à des traités de désarmement tels que la Convention sur certaines armes classiques et la Convention sur les armes biologiques, auxquels certains États membres de la Conférence ne sont pas parties. Nous sommes persuadés que le multilatéralisme est le meilleur outil pour promouvoir les travaux de la Conférence et que les normes et les accords adoptés multilatéralement, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies, constituent le seul moyen véritablement efficace et durable de traiter les questions de désarmement et de sécurité internationale.

Monsieur le Président, vous pouvez compter sur le plein soutien et sur la coopération de ma délégation en tout ce qui permettra à la Conférence de progresser dans ses travaux.

Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la République bolivarienne du Venezuela de sa déclaration et de ses paroles aimables. Je donne à présent la parole à la délégation sud-africaine.

M^{me} Saran (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation rappelle l'intervention qu'elle a faite en faveur du principe d'inclusion à la dernière séance plénière de la Conférence du désarmement et s'associe à la déclaration faite par la délégation vietnamienne au nom du Groupe des 21. Par ailleurs, l'Afrique du Sud félicite les États qui ont été autorisés à participer à la Conférence du désarmement en application de son règlement intérieur.

L'Afrique du Sud regrette la décision de certains États d'empêcher l'État de Palestine de participer aux travaux de la Conférence en tant qu'observateur. Il convient de rappeler que la Palestine est déjà partie au Traité sur la non-prolifération, au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques, et que la plupart de ces instruments importants ont été négociés au sein de la Conférence et des instances qui l'ont précédée. L'État de Palestine a donc un intérêt manifeste à participer à la conclusion des futurs traités négociés par la Conférence.

Ne pas laisser l'État de Palestine participer aux travaux de la Conférence revient à affirmer que les intérêts de sécurité de certains n'ont pas d'importance et que les propos tenus par les membres de la Conférence sur l'importance du multilatéralisme sont vides de sens. On ne peut ignorer que la Conférence a estimé qu'il fallait mener des négociations multilatérales dans le but d'aboutir à un accord sur des questions concrètes et a souligné l'importance d'un multilatéralisme efficace dans un climat international en mutation. La Conférence doit donc devenir un organe inclusif afin d'atteindre tous les objectifs du désarmement nucléaire. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Afrique du Sud pour ses observations. Je donne maintenant la parole à la délégation mexicaine, qui sera suivie par les délégations irlandaise et espagnole.

M. Martínez Ruiz (Mexique) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. La délégation mexicaine est profondément préoccupée par ce qui s'est passé pendant cette séance en ce qui concerne les demandes de participation aux travaux de la Conférence du désarmement émanant d'États non membres. Nous constatons que cet organe ne se distingue plus seulement par son incapacité, depuis près de trente ans, à s'acquitter de son mandat de négociation, mais aussi par une politisation croissante des réponses aux demandes d'interlocuteurs valables souhaitant participer à ses travaux. Une telle attitude écorne les principes de multilatéralisme et d'inclusion, qui sont la pierre angulaire de la légitimité de toute institution internationale, et ne fait qu'aggraver la crise. Nous contestons les interprétations juridiques qui vont à l'encontre des décisions collectives prises par

l'Assemblée générale, comme celles qui sont relatives à l'État de Palestine et à Chypre. Nous contestons aussi les positions politiques, telles que celles de la Fédération de Russie, qui préjugent le droit des États à participer à nos travaux et le limitent. De telles positions vont à l'encontre de la déclaration faite dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, selon laquelle le succès des négociations sur le désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde et que, en conséquence, tous les États ont le droit d'y participer. Pour la délégation mexicaine, c'est aux États eux-mêmes, et non à des États tiers, de décider de leur participation aux discussions sur les questions importantes inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Les événements d'aujourd'hui confirment la pertinence de l'appel lancé par le Secrétaire général à l'Assemblée générale, en tant qu'organe compétent, dans son Nouvel Agenda pour la paix, afin qu'elle envisage sérieusement une réforme des mécanismes de désarmement des Nations Unies.

Le Mexique s'engage à collaborer étroitement au sein de cette instance avec les États dont les demandes ont été acceptées et à engager un dialogue fructueux avec tous ceux dont les demandes n'ont malheureusement pas fait l'objet d'un consensus.

Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie mon ami le Représentant du Mexique pour ses observations. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Irlande.

M. White (Irlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous apprécions grandement les efforts inlassables que vous avez déployés, en toute transparence, afin que nous parvenions à un consensus aujourd'hui et nous vous en remercions. L'Irlande s'associe pleinement à la déclaration faite par la Belgique au nom de l'Union européenne.

Je tiens juste à rappeler brièvement que l'Irlande a elle aussi une forte préférence pour l'examen des demandes de participation d'observateurs en bloc, sur une seule liste. La méthode qui a été adoptée aujourd'hui, consistant à examiner les demandes au cas par cas, a été acceptée à titre exceptionnel dans le but de parvenir à un consensus. Pour l'Irlande, elle ne saurait constituer un précédent.

Je voudrais réaffirmer que l'Irlande soutient la participation d'observateurs à la Conférence du désarmement. C'est notre position de principe. Je pense que cette méthode est juste, appropriée, et conforme aux valeurs fondamentales du multilatéralisme et à l'esprit constructif que nous essayons d'instaurer à la Conférence du désarmement. Elle est essentielle à nos efforts collectifs en vue de la non-prolifération et d'un désarmement effectif.

L'Irlande a soutenu toutes les demandes qui nous ont été soumises aujourd'hui, y compris celle de la Palestine, et aurait pu les accepter. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur toutes ces demandes. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec vous, Monsieur le Président. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Je donne maintenant la parole à la délégation espagnole, qui sera suivie par les délégations autrichienne, italienne et ukrainienne, dans cet ordre.

M^{me} Masegosa Manresa (Espagne) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Mon pays s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne et souhaite faire les observations suivantes à titre national. La délégation espagnole regrette vivement les objections faites aux demandes d'États non membres souhaitant participer aux sessions de 2024 de la Conférence du désarmement en tant qu'observateurs. Il est navrant de constater que, pour des raisons politiques, des États Membres de l'ONU et, en particulier, des pays de l'Union européenne et des candidats à l'adhésion à l'Union sont empêchés de participer aux travaux d'une instance des Nations Unies. Nous tenons à souligner qu'une seule délégation s'est opposée à la participation de 15 délégations, ce qui représente 40 % des demandes. Ma délégation et les délégations des autres États membres de l'Union européenne n'ont bloqué la demande d'aucun pays et ont toujours défendu le droit de tous les États à participer à la Conférence.

Nous avons fait preuve de souplesse dans le souci de parvenir à un consensus et, même si nous nous réjouissons que des délégations du monde entier puissent participer à nos travaux

et s'exprimer, il est regrettable que les pays européens ne puissent pas siéger en tant qu'observateurs, car cela nous amène à douter que nos travaux sont bien régis par les principes d'inclusion et de multilatéralisme.

Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame. Je donne à présent la parole à la Représentante de l'Autriche.

M^{me} Bammer (Autriche) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole. Je tiens à vous remercier de tous les efforts que vous avez faits. Nous nous associons à la déclaration faite par la Belgique au nom de l'Union européenne.

Nous déplorons la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Notre préférence allait à l'adoption d'une liste et nous vous remercions d'avoir mené des consultations approfondies. Nous avons fait preuve de souplesse et accepté la méthode de l'adoption au cas par cas à titre exceptionnel. Aujourd'hui, alors que la Conférence du désarmement est au point mort depuis près de trente ans et que plus de 30 États souhaitent encore participer à ses travaux en tant qu'observateurs, partager leurs points de vue et travailler ensemble pour permettre à cette Conférence de reprendre ses travaux afin de s'acquitter de son mandat, on leur refuse l'autorisation de le faire.

Leur participation ajouterait de la diversité, et nous soutenons fermement les principes de multilatéralisme et d'inclusion. Nous sommes heureux qu'au moins certaines des délégations ayant exprimé le souhait de participer aux travaux de la Conférence y aient été autorisées, mais ce dont nous avons été témoins aujourd'hui, c'est-à-dire le fait qu'un État membre puisse bloquer 15 observateurs pour des raisons politiques et, ce faisant, nuire à l'institution dans son ensemble, est tout à fait regrettable. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie les Représentants de l'Autriche et de l'Irlande pour leurs déclarations et de leurs paroles aimables. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Italie.

M. Grassi (Italie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais également me joindre à ceux qui vous ont remercié pour les efforts que vous avez faits afin de trouver une solution qui puisse convenir à toutes les délégations. Nous n'y sommes malheureusement pas parvenus. L'Italie s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Permettez-moi d'ajouter quelques remarques à titre national.

Aujourd'hui est un jour sombre dans l'histoire de la Conférence du désarmement. La Fédération de Russie s'est opposée à la participation non pas d'un, ni de deux, mais de 15, je dis bien 15 États membres de l'Union européenne et pays candidats. En outre, la même délégation, avant de donner suite à ces demandes, a posé des conditions inacceptables à la participation des pays observateurs.

Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration liminaire devant la Conférence, l'Italie estime que tout pays qui est membre à part entière de l'Assemblée générale des Nations Unies et qui exerce pleinement ses droits dans cet organe, devrait également avoir le droit de participer aux travaux de la Conférence du désarmement en tant qu'observateur. C'est pourquoi nous sommes favorables à l'examen et à l'approbation d'une liste unique de demandes, comme c'est la pratique depuis des décennies. Cependant, aujourd'hui, tout le monde a bien compris qui était responsable de cette situation sans précédent dans l'histoire du désarmement multilatéral.

Nous nous réservons le droit de revenir sur cette question en temps voulu avec une déclaration plus détaillée, mais pour l'instant, permettez-moi de déplorer une fois de plus dans les termes les plus vifs l'opposition de la Fédération de Russie aux demandes des 15 États membres de l'Union européenne et des pays candidats.

L'Italie s'oppose aussi fermement aux objections répétées de la Türkiye à la demande de Chypre. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur, pour vos remarques et vos paroles aimables. Je donne à présent la parole à la délégation ukrainienne.

M. Kapustin (Ukraine) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, permettez-moi de saluer vos efforts inlassables pour faire avancer la question de la participation des observateurs. Nous nous associons à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. L'Ukraine reconnaît qu'il est essentiel de garantir la participation d'États observateurs à la Conférence du désarmement.

Les États observateurs jouent un rôle fondamental en apportant des points de vue, une expérience et des compétences qui enrichissent nos débats. Les associer à nos travaux permet de mieux comprendre les défis en matière de désarmement. Face à la complexité des menaces qui pèsent sur la sécurité mondiale, il est primordial que toutes les opinions puissent s'exprimer au sein de cette instance. À cet égard, nous souhaitons la bienvenue aux 21 États dont les demandes de participation à nos travaux en qualité d'observateurs ont été approuvées.

Dans le même temps, nous devons tous bien comprendre que l'obstructionnisme irresponsable de la Russie, qui s'est opposée à la participation de très nombreux pays à la Conférence sur le désarmement, car il ne s'agit pas seulement d'un ou deux pays, mais de 12 États membres de l'Union européenne et de 3 pays candidats à l'Union européenne, c'est-à-dire 15 pays au total, soit 40 % des candidats au statut d'observateur, représente une grave menace pour les principes d'inclusion et de collaboration dans cette instance. Non seulement cette mesure freine l'avancement de nos travaux, mais elle sape également le principe du multilatéralisme et nuit à l'intégrité de notre poursuite collective du désarmement.

Ne laissons pas les actions d'un seul pays entraver les progrès de l'ensemble. Nous devons défendre fermement les principes d'inclusion et de collaboration. Notre engagement commun en faveur du désarmement n'exige rien de moins. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Ukraine pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je vais maintenant donner la parole aux délégations chinoise et nigériane, à la délégation de la Fédération de Russie et à la délégation néerlandaise, dans cet ordre. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de Chine.

M. Shen Jian (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Monsieur le Président.

La délégation chinoise vous remercie de vos efforts inlassables pour résoudre la question de la participation des États non membres et des progrès réalisés à cet égard. La Chine a pris note des résultats de l'examen des demandes des États non membres visant à participer aux travaux de la Conférence en 2024 et souhaite la bienvenue aux États dont la candidature vient d'être examinée et approuvée.

Les demandes de participation aux travaux de la Conférence, faites en application du Règlement intérieur, témoignent de la grande importance que les États non membres, et la communauté internationale dans son ensemble, attachent à la Conférence. Malheureusement, depuis 2019, la participation d'États non membres, notamment de la Palestine, a été fréquemment un sujet de controverse à la Conférence. C'est également le reflet de la situation géopolitique extrêmement complexe et sombre à laquelle la Conférence fait face.

À cet égard, la Chine soutient la participation d'États non membres aux travaux de la Conférence, conformément au Règlement intérieur et aux procédures pertinentes, afin de garantir la qualité, l'efficacité et la représentativité de ces travaux. Dans le même temps, elle s'oppose à l'application d'une politique de deux poids, deux mesures dans ce domaine.

La Chine estime que si les parties veulent trouver une solution à ce problème, elles doivent adhérer à un véritable multilatéralisme, se réunir sur la base du respect mutuel, de l'égalité et des avantages partagés, renforcer la confiance mutuelle et améliorer le climat qui règne à la Conférence et sur la scène internationale.

Sous votre direction et celle des autres Présidents, la Chine espère que la Conférence continuera d'être encouragée à commencer un travail de fond dès que possible, en s'appuyant sur les efforts d'aujourd'hui.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie pour votre déclaration et pour vos paroles aimables adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à mon ami le Représentant du Nigéria.

M. Damazio (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de donner la parole à ma délégation. Le Nigéria s'associe à la position du Groupe des 21 sur la question des observateurs, telle qu'elle a été exposée par la délégation du Viet Nam à la dernière séance plénière.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour l'excellente manière dont vous avez mené les travaux de la Conférence du désarmement depuis le début de sa session de 2024. Ma délégation vous félicite également pour votre approche transparente et inclusive de la question de la participation des États observateurs, laquelle a été fortement remise en cause lors des sessions précédentes de la Conférence. Nous réitérons donc notre soutien à votre présidence. Vous pouvez continuer à compter sur le plein appui de la délégation nigérienne à l'avenir.

Ma délégation regrette que la demande de tous les États Membres de l'ONU qui ont demandé à siéger en qualité d'observateurs à la Conférence n'ait pu faire l'objet d'un consensus. Néanmoins, nous souhaitons la bienvenue à nos frères africains et aux autres États membres qui ont obtenu le statut d'observateur et nous espérons que les futures décisions qui seront prises à ce sujet seront plus favorables à tous les États membres.

À cet égard, nous exhortons les États observateurs nouvellement acceptés à se conformer au Règlement intérieur de la Conférence tout au long de sa session de 2024. Nous sommes convaincus qu'ils contribueront à l'efficacité de nos travaux.

En conclusion, ma délégation souhaite déclarer officiellement que ce pas qui est fait dans la bonne direction devrait souligner la nécessité pour la Conférence de commencer à examiner les questions de fond inscrites à son ordre du jour, en particulier le désarmement nucléaire, et qu'elle évite les discussions qui pourraient conduire à accroître la politisation de ses travaux. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie mon ami du Nigéria pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à la délégation de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, les délégations de plusieurs pays, comme la Pologne et le Pérou, ont levé leur plaque avant nous, donc si vous n'avez pas d'objection, nous prendrons la parole plus tard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie pour vos observations. Je vous donnerai donc la parole plus tard. Je donne à présent la parole à la délégation néerlandaise.

M. In den Bosch (Royaume des Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Merci de me donner la parole, Monsieur le Président. Je m'associe aux délégations qui vous ont remercié pour les efforts inlassables que vous avez déployés pour nous aider à prendre une décision sur les observateurs aujourd'hui. Je félicite les observateurs qui ont été autorisés à participer aux travaux de la Conférence du désarmement en 2024.

Les Pays-Bas s'associent à la déclaration faite par la Belgique au nom de l'Union européenne. Je ferai quelques remarques complémentaires à titre national.

Comme les orateurs qui nous ont précédés, les Pays-Bas sont favorables à une Conférence du désarmement inclusive. Cela signifie que tous les États Membres de l'ONU qui souhaitent participer aux travaux de la Conférence en tant qu'observateurs devraient avoir la possibilité de le faire, comme le prévoit le Règlement intérieur. Quiconque bloque les observateurs le fait pour des raisons politiques. À ce titre, le blocage systématique de 15 États membres de l'Union européenne et pays candidats par la Fédération de Russie, dont nous avons été témoins aujourd'hui, est extrêmement regrettable.

Les Pays-Bas réaffirment les principes fondamentaux du multilatéralisme et de l'inclusion. Nous n'avons donc rejeté aucun pays souhaitant siéger en qualité d'observateur. La Conférence doit rester une instance dans laquelle tous les États membres de l'Union européenne et tous les États Membres de l'ONU, quelle que soit leur affiliation politique, ont

la possibilité de contribuer à nos débats sur le désarmement et la sécurité internationale. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Royaume des Pays-Bas pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je vais maintenant donner la parole aux délégations suisse, finlandaise, péruvienne, turque et polonaise, dans cet ordre. L'Ambassadeur de Suisse a la parole.

M. Thöni (Suisse) : Monsieur le Président, en premier lieu, nous tenons à vous faire part de notre gratitude pour les efforts que vous avez déployés afin de nous permettre de trouver une solution satisfaisante à la question de la participation des États non membres aux travaux de la Conférence. Lors de notre allocution devant cette Conférence la semaine dernière, nous avons souligné qu'à notre sens, tous les États non membres de la Conférence qui le souhaitent doivent pouvoir prendre part à ces travaux sans exception. Il s'agit là d'une question de principe s'appuyant sur les dispositions du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et sur les articles du Règlement intérieur de la Conférence, qui découle en outre de l'importance du respect des principes d'inclusion et de multilatéralisme. L'approche que nous avons suivie cette année, à savoir une approbation au cas par cas, ne saurait constituer un précédent. Nous tenons à relever par ailleurs que le fait que la Conférence traite de nombre de thématiques de désarmement ayant une incidence pour l'ensemble de la communauté des États et permette à ces États de faire valoir leurs vues est de ce fait essentiel. Nous tenons par ailleurs à rappeler que le Règlement intérieur ne subordonne aucunement à des considérations politiques la participation d'États non membres aux travaux de la Conférence. Dans ce contexte, nous déplorons vivement les faits nouveaux de ce jour concernant la participation des États non membres.

Nous nous trouvons devant une situation sans précédent, qui s'est probablement encore détériorée par rapport à celle qui caractérisait la participation des États non membres ces dernières années. Jamais un nombre aussi conséquent d'États non membres souhaitant participer aux travaux de la Conférence n'ont fait l'objet d'une objection sur une base individuelle. Nous notons par ailleurs que la Conférence fait entièrement fi de l'appel lancé à la Conférence par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa dernière session, lui demandant qu'elle veille au respect des principes d'inclusion et de multilatéralisme dans le cadre de ses travaux. Ces nouveautés relatives à la participation des États non membres aux travaux de la Conférence sont un nouvel aspect qui atteste des blocages dont elle est l'objet. Depuis bientôt trente ans, la Conférence n'est plus en mesure de remplir son mandat, à savoir négocier sur des questions de fond. À cette situation vient s'ajouter une politisation toujours grandissante de son fonctionnement. Il s'agit là d'une thématique supplémentaire ajoutée à l'ordre du jour des discussions portant sur la revitalisation de la Conférence, qui souligne la nécessité d'entamer un processus de réflexion portant sur sa réforme. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie pour vos observations. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Finlande.

M. Vaaras (Finlande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, pour l'excellente manière dont vous menez nos travaux et pour tous les efforts que vous avez déployés au cours de votre présidence. Les Pays-Bas s'associent à la déclaration faite par la Belgique au nom de l'Union européenne.

Nous souhaitons également nous joindre à ceux qui ont regretté que la Fédération de Russie ait bloqué, pour des raisons politiques, la participation des candidats observateurs qui sont des États membres de l'Union européenne. Il s'agit d'une mesure sans précédent qui viole les principes fondamentaux du multilatéralisme et de l'inclusion. Elle est d'autant plus regrettable que les pays de l'Union européenne n'ont quant à eux bloqué la participation d'aucun État, comme cela a été souligné. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Finlande pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à la délégation péruvienne.

M. Horna Chicchón (Pérou) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à vous remercier, vous et votre équipe, au nom de ma délégation, pour les

efforts que vous faites dans le cadre de la présidence de la Conférence du désarmement et pour avoir pris en main la question des demandes de statut d'observateur faites par un certain nombre d'États.

Le Pérou réaffirme son attachement au droit international et à la Charte des Nations Unies et s'associe à la déclaration faite par la délégation du Viet Nam au nom du Groupe des 21 le mardi 30 janvier.

En 2023, le Pérou s'était inquiété du fait que les demandes légitimes d'octroi du statut d'observateur présentées par les États non membres n'avaient pas été approuvées. Il regrette de même qu'au cours de cette session, les demandes formulées par des États non membres aient été examinées une par une ce qui, comme nous l'avons vu, a entraîné le rejet d'un certain nombre d'entre elles. De l'avis de ma délégation, cela va à l'encontre de l'esprit d'inclusion, des principes de base du multilatéralisme et des efforts visant à revitaliser la Conférence. Ma délégation estime que cette procédure ne devrait pas constituer un précédent. À cet égard, le Pérou réaffirme son soutien au droit de tous les États de participer à la Conférence en tant qu'observateurs, de la même manière qu'il a soutenu les consultations sur un éventuel élargissement de la composition de la Conférence afin que celle-ci reflète mieux la situation géopolitique actuelle. Pour y parvenir, nous devons mener nos travaux conformément au Règlement intérieur et aux pratiques établies au fil des décennies.

Je conclurai en rappelant que le Pérou est désireux de contribuer aux travaux de cette Conférence et à un système de sécurité qui soit prévisible pour tous et propice au développement humain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Pérou pour ses observations. Je vais maintenant donner la parole successivement aux délégations turque, polonaise, brésilienne et équatorienne.

M^{me} Erçelik Vandeweyer (Türkiye) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais réagir aux interventions de l'Union européenne, de la France, de l'Italie et du Mexique. Certaines questions doivent être clarifiées. Tout d'abord, je voudrais souligner que la Türkiye ne reconnaît pas l'administration chypriote grecque, qui ne représente pas l'ensemble de l'île de Chypre. Bien que la demande de cette entité soit problématique pour nous, pendant vingt-deux ans nous ne nous sommes jamais opposés à l'approbation en bloc d'une liste de candidats observateurs et nous n'avons jamais empêché cette administration de participer aux travaux de la Conférence du désarmement, ni même à ceux des groupes de travail. À la place, nous avons toujours notifié officiellement nos réserves au moyen de lettres et de notes verbales.

Je vous rappelle que ce sont d'autres délégations qui ont mis fin, en 2019, à la pratique établie consistant à approuver en bloc la liste des demandes d'octroi du statut d'observateur aux travaux de la Conférence. La Türkiye n'a jamais établi de précédent négatif en la matière. Non seulement nous ne sommes pas responsables de l'abolition de la pratique de l'approbation en bloc, mais nous avons adopté une position constructive en 2021 en nous déclarant prêts à revenir à cette pratique. En 2022, il a été décidé d'approuver la liste en bloc.

Cette année, nous avons été la seule délégation à réclamer une liste unique. Nous déplorons que notre approche constructive n'ait pas été reconnue. L'Union européenne, la France et l'Italie ont une mémoire sélective, et leurs déclarations s'en font l'écho. Elles devraient manifestement mieux étudier leurs dossiers. Elles soutiennent également de manière sélective le multilatéralisme et le principe d'inclusion dans cette instance. Nous nous opposons fermement à cette politique de deux poids, deux mesures et à ce discours de pure forme. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de Türkiye de sa déclaration. Je donne à présent la parole à la délégation polonaise.

M. Dzwonek (Pologne) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Nous nous associons pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne. Nous regrettons vivement que la participation d'États Membres de l'ONU ait fait l'objet d'une opposition et nous rejetons fermement la décision de la Russie de s'opposer aux demandes présentées par 15 États membres de l'Union européenne et pays candidats pour des raisons uniquement politiques et en dépit du fait que la pratique établie au sein de la Conférence du désarmement

est d'adopter une liste unique d'États demandant à siéger à la Conférence en tant qu'observateurs.

Une fois de plus, pour des raisons politiques, nous n'avons pas pu parvenir à un consensus à la Conférence du désarmement. Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, pour les efforts que vous avez faits en vue de résoudre la question des observateurs. Au moins la situation sera claire lorsque nous aborderons le débat de haut niveau.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Pologne pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Brésil.

M. Damico (Brésil) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Nous souscrivons à la déclaration du Groupe des 21 sur la question des observateurs. J'aimerais ajouter les observations suivantes à titre national. La Conférence du désarmement a deux fonctions. La plus importante est indubitablement celle d'unique instance de négociation multilatérale dans ce domaine. Comme chacun sait, et je pense que vous comprendrez tous qu'il s'agit d'un euphémisme, nous ne remplissons pas vraiment cette fonction.

Sa deuxième fonction consiste à débattre des questions relatives à la paix et à la sécurité. Nous sommes consternés de constater que toutes les demandes d'octroi du statut d'observateur qui n'ont pas été approuvées proviennent de régions frappées directement ou indirectement par des conflits. Ce n'est pas en refusant à ces pays le droit de s'exprimer que nous favoriserons le plein exercice de la fonction de la Conférence en tant qu'instance de débat. En l'absence d'espaces de dialogue et de compréhension, il devient très difficile d'instaurer la confiance nécessaire. Comme nous le rappelle constamment l'Ambassadeur du Royaume-Uni, Aidan Liddle, ce n'est pas avec ses amis que l'on parle désarmement. Dans la déclaration que j'ai faite à la séance d'ouverture de la session de 2024 de la Conférence, j'ai rappelé que la Conférence était un organe fermé composé d'un nombre limité de membres, mais financé par l'ensemble des États Membres de l'ONU.

C'est une politique mal avisée que de rejeter les demandes d'octroi du statut d'observateur, même si le Règlement intérieur permet aux membres de le faire de manière discrétionnaire. Il ne faut pas abuser de ce droit, car une telle décision finira par avoir des conséquences, comme c'est généralement le cas.

Le fait est que nous ne nous sommes pas couverts de gloire avec ces décisions sur les demandes qui nous sont présentées. Néanmoins, je tiens à vous déclarer que nous vous sommes reconnaissants des efforts que vous avez déployés, Monsieur le Président, afin de résoudre cette question délicate. Bien que le résultat de cette séance ne soit pas conforme à nos attentes, il est préférable à l'absence de décision de l'année dernière. Aujourd'hui, les choses sont claires : à moins d'être réformés, les mécanismes de désarmement de l'ONU seront totalement inopérants. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie pour votre déclaration et pour vos paroles aimables. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de l'Équateur.

M. Espinosa Cañizares (Équateur) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord vous remercier pour la manière dont vous avez mené les travaux de cette session et organisé les consultations de manière qu'elles soient transparentes et inclusives. L'Équateur s'associe à la déclaration faite récemment par le Viet Nam au nom du Groupe des 21. À cette occasion, nous souhaitons faire quelques commentaires sur la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement dispose que les États non membres « disposent de sièges réservés ». Cette disposition ne dit pas que les États peuvent avoir des sièges réservés, mais qu'ils en ont. Cette règle existe et c'est pour la suspendre qu'il faudrait obtenir un consensus, alors qu'aucun consensus n'est nécessaire à son application. Ce qui vient de se passer, c'est qu'une délégation s'est opposée à cette règle et qu'elle a été suspendue. Nous estimons que cela nuit aux travaux de la Conférence et à son efficacité. Nous espérons donc que, dans les prochains jours et au cours de l'année, nous nous efforcerons de conserver ce que nous avons obtenu, c'est-à-dire très peu, et veillerons à ne pas revenir en arrière, dans la situation dans laquelle nous nous trouvons pendant toutes ces années où très peu de progrès ont été réalisés, car les travaux menés ici, à l'ONU au titre

d'autres conventions avec tous les États membres de la Conférence et d'autres États qui, eux, avancent, pourraient malheureusement s'en ressentir.

Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur. Je donne à présent la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Ma déclaration sera un peu plus longue que celle de mes collègues, car je vais répondre aux observations qui ont été faites, notamment au sujet de la Fédération de Russie, et je les prie de bien vouloir m'en excuser par avance.

Tout d'abord, je voudrais demander à mes collègues de veiller à s'en tenir aux faits. Je me souviens avec gratitude de la leçon que m'a donnée l'année dernière mon collègue, l'Ambassadeur britannique Aidan Liddle, lorsque j'ai donné imprudemment des chiffres erronés concernant le renforcement des capacités nucléaires britanniques. À l'époque, l'Ambassadeur britannique m'avait demandé de citer des chiffres et des faits corrects. Je demande donc à mes collègues de faire de même aujourd'hui.

La Fédération de Russie s'est opposée à 14, et non 15, demandes d'octroi du statut d'observateur. C'était ma première remarque.

Deuxièmement, je tiens à dire que la décision de la Fédération de Russie était responsable et pragmatique, et qu'elle était fondée sur une analyse approfondie de la situation à la Conférence du désarmement. Les accusations d'irresponsabilité sont sans fondement.

Troisièmement, en ce qui concerne la motivation politique de notre position, je voudrais souligner que ce sont des considérations réalistes et non politiques qui ont guidé nos décisions sur certaines demandes. Je les exposerai un peu plus tard.

Ensuite, mon collègue néerlandais a dit que nous avons systématiquement bloqué la participation d'États non membres aux travaux de la Conférence. C'est faux. C'est la première fois que nous nous opposons à la participation de plusieurs États aux travaux de la Conférence. Ce qui s'est passé l'année dernière est entièrement de la responsabilité d'une douzaine d'États qui ont refusé pendant toute l'année d'examiner une procédure d'adoption de décision sur les demandes d'États visant à siéger à la Conférence en tant qu'observateurs. Le fait que, l'année dernière, aucun observateur n'a pu participer à la Conférence et apporter une contribution constructive aux questions abordées par notre organe de négociation leur est imputable.

J'en viens maintenant au fond de la réunion d'aujourd'hui. Comme je l'ai déjà dit, la Fédération de Russie a été guidée principalement par des considérations réalistes lorsqu'elle s'est prononcée sur certaines demandes. Voici lesquelles.

Tout d'abord, comme l'a dit à juste titre le chef de la délégation américaine, l'Ambassadeur Bruce Turner, nous avons bloqué la candidature de 14 membres de l'Union européenne ou de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). À cet égard, je voudrais rappeler que cette année, cela fera exactement dix ans que les membres de l'OTAN ont pris la décision de suspendre tout contact avec la Fédération de Russie. Cette décision, prise le 1^{er} avril 2014, est encore en vigueur aujourd'hui. Elle n'a pas été annulée et nous avons constaté ses effets défavorables sur les échanges entre la Fédération de Russie et les autres États membres de la Conférence pendant nos séances.

En outre, en 2022, après le début de l'opération militaire spéciale en Ukraine, l'Union européenne a adopté une décision similaire et, depuis deux ans, tout a été fait pour isoler la Russie à la Conférence du désarmement et éviter tout contact avec notre délégation. Heureusement, ces tentatives ont échoué et il a été impossible de créer un vide autour de notre délégation et de notre pays.

Je tiens à souligner que nombre des États dont nous avons rejeté la demande joueraient un rôle secondaire à la Conférence et n'apporteraient aucune contribution constructive à ses travaux, comme l'a démontré l'expérience des années passées.

De plus, leur position sur toute une série de questions, y compris l'ordre du jour et les questions de sécurité internationale et régionale, est connue de tous, car elle est exprimée par

ceux de leurs partenaires de l'OTAN et de l'Union européenne qui sont membres de la Conférence. C'est une position commune qui a été élaborée au Siège de l'OTAN et de l'Union européenne à Bruxelles. Il est illusoire de penser que ces États apporteront une nouvelle contribution ou des idées différentes de celles qui sont élaborées à Bruxelles.

Ensuite, comme le montre là encore la pratique des années passées, certains États, ou certains de ceux que nous nous sommes opposés à inviter ont demandé le statut d'observateur dans le seul but de continuer à participer à une campagne contre la Russie au sein de la Conférence du désarmement. Le fait qu'ils se soient associés à la déclaration faite au nom de l'Union européenne le 25 janvier, à la deuxième séance plénière de cette session de la Conférence, le confirme.

Nous avons effectué une analyse en profondeur de la pratique suivie à la Conférence et de la participation des observateurs à ses travaux lorsque nous avons préparé la séance d'aujourd'hui et nous avons essayé de répondre aux questions de principe que nous avons soulevées dans nos déclarations.

Je voudrais donc vous lire quelques-unes des questions qui nous semblent les plus pertinentes.

Tout d'abord, la participation des 14 États que nous avons bloqués, comme il est dit, contribuerait-elle à trouver des moyens de faire avancer les travaux de la Conférence ? La réponse est non. Leur participation contribuerait-elle aux efforts menés pour exécuter le mandat de la Conférence ? La réponse est non. La contribution de ces États aux travaux et activités de la Conférence serait-elle constructive ? La réponse est non. La participation de ces États contribuerait-elle à la cohésion de la Conférence et faciliterait-elle l'interaction entre les délégations en vue d'accomplir les tâches qui lui incombent, y compris l'élaboration d'instruments juridiquement contraignants ? Là encore, la réponse est non. La participation de ces États réduirait-elle la politisation de la Conférence ou empêcherait-elle que la Conférence soit utilisée comme tribune pour des campagnes de propagande contre des États jugés indésirables par les États de l'Occident collectif ? La réponse est non.

Il n'y a qu'une seule question à laquelle nous avons trouvé une réponse positive. Il s'agit de la question suivante : la participation de ces États apporterait-elle des tensions supplémentaires à la Conférence et nuirait-elle à ses activités pendant la session de cette année ? Comme je l'ai dit, notre réponse à cette question est oui. Comme vous pouvez le constater, ce ne sont pas des considérations politiques, mais des considérations purement pratiques qui nous ont guidés pour décider de la participation des États à la Conférence en tant qu'observateurs.

Je voudrais aborder séparément la problématique du contexte politique. Oui, cette question revêt un aspect politique important dans cette question. Il n'est toutefois pas le fait de la Fédération de Russie, mais a été introduit par nos collègues des délégations des États occidentaux membres de la Conférence. Nous considérons qu'il s'agit d'une tentative évidente d'accentuer le déséquilibre déjà présent à la Conférence, dans la mesure où près de la moitié des États membres de la Conférence sont des représentants du camp occidental et adoptent la position de ce camp. Pour nous, la participation de 15 États supplémentaires, alignés sur cette position, qui bloqueront toutes les initiatives constructives pour sortir la Conférence de la stagnation et revitaliser ses travaux, est inacceptable. Nous nous opposons à un tel déséquilibre, qui aurait été créé si nous avions approuvé toutes les demandes et qui aurait été irréversible.

Il y a une autre considération politique. Il est évident que la plupart de ces États seront incités par les États membres de la Conférence appartenant au camp occidental à poursuivre la campagne contre la Russie dans cette instance. Nous ne pouvons pas l'admettre. Il s'agit d'une nouvelle tentative de provocation de la Russie de la part des États occidentaux. Le fait que nous ayons bloqué la participation des États occidentaux est selon nous un moindre mal pour la Conférence ; c'est en fait pour son bien que nous l'avons fait. Nous espérons que sans la participation de ces États, les travaux de la Conférence se dérouleront dans le calme, normalement, et que nous pourrons travailler avec tous les États membres de la Conférence et les observateurs admis d'une manière mutuellement bénéfique et respectueuse, compte tenu des priorités et des intérêts dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement.

Je vais conclure mon intervention et remercier tout le monde. Encore une chose : la Fédération de Russie regrette la décision d'Israël et des États-Unis de bloquer la demande de participation de l'État de Palestine aux travaux de la Conférence. Nous pensons que la voix de chaque État – la voix constructive de chaque État – est importante dans l'examen du programme de désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de ses observations. Les délégations des pays suivants ont demandé la parole : Iraq, Norvège et République arabe syrienne. Je donne la parole à la Représentante de l'Iraq.

M^{me} Hasan (Iraq) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole encore une fois. Je m'exprime au nom du Groupe des États arabes.

Le Groupe des États arabes soutient la déclaration faite par la délégation du Viet Nam au nom du Groupe des 21 et tient à vous remercier pour les efforts sincères que vous avez faits en vue de trouver une solution à la question de la participation d'États non membres à la Conférence du désarmement en tant qu'observateurs. Les États arabes accueillent avec satisfaction la participation d'États observateurs à la session de 2024.

Le Groupe des États arabes regrette la politique de deux poids, deux mesures appliquée en réponse à la demande de l'État de Palestine. Il soutient la demande faite par cet État en vue de participer aux travaux de la Conférence en tant qu'observateur ; on ne peut trouver dans le Règlement intérieur aucune justification d'ordre juridique pour l'en empêcher.

La politique actuelle de deux poids, deux mesures va à l'encontre des principes d'universalité et d'inclusion de la Conférence. L'État de Palestine est partie à de nombreux traités sur la maîtrise des armements et à de nombreuses conventions internationales relatives aux droits de l'homme.

La Conférence aurait dû se faire l'expression de la forte volonté internationale d'entendre la voix du peuple palestinien, en particulier compte tenu de la situation à laquelle il fait face aujourd'hui.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Iraq pour ses observations. Je donne à présent la parole à la délégation norvégienne.

M. Laache (Norvège) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi de féliciter les États dont la candidature en tant qu'observateurs a été approuvée aujourd'hui. Comme tant d'autres, nous regrettons également que certains États n'aient pas été autorisés à siéger en tant qu'observateurs à la Conférence du désarmement cette année. Nous soutenons fermement tous les États non membres qui souhaitent participer en tant qu'observateurs aux travaux de la Conférence.

La délégation norvégienne ne s'est opposée à aucune des candidatures présentées aujourd'hui. Empêcher les États de participer aux travaux de la Conférence va à l'encontre du principe d'inclusion et de transparence des institutions multilatérales, qui est un principe important. La grande majorité des États qui ont été bloqués aujourd'hui l'ont été par un seul État. Quatorze États ont été bloqués par la Fédération de Russie, un nombre qui, je crois, correspond à près de 40 % des États qui ont demandé l'octroi du statut d'observateur. La Norvège souhaite se joindre aux pays qui se sont élevés contre la décision de la Fédération de Russie d'empêcher un grand nombre d'États européens de participer à la session de la Conférence du désarmement de cette année pour des raisons politiques.

Nous nous opposons également fermement à la décision de la Türkiye de bloquer la participation de Chypre. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Norvège pour ses observations. Je donne à présent la parole au Représentant de la République arabe syrienne.

M. Ahmad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Tout d'abord, je m'associe à la déclaration faite à la dernière séance plénière de la Conférence du désarmement par le Représentant du Viet Nam au nom du Groupe des 21 concernant la demande de participation de la Palestine en tant qu'observateur.

Je m'associe également à la déclaration de la Représentante de l'Iraq au nom du Groupe des États arabes. Je vous remercie de vos efforts inlassables pour permettre à la Conférence du désarmement d'examiner les demandes d'octroi du statut d'observateur et de se prononcer à leur sujet et ne pas reproduire ce qui s'est passé à la session de l'année dernière. Je tiens à rappeler le soutien de ma délégation à la demande de la Palestine et à réaffirmer le droit de celle-ci à participer aux travaux de la Conférence du désarmement, comme le garantit le chapitre IX du Règlement intérieur de la Conférence. Malheureusement, les États-Unis et leur protégé, Israël, ont choisi de politiser la question, d'appliquer un système de deux poids, deux mesures et de pratiquer la discrimination en s'opposant à la demande palestinienne sur la base d'un critère illégal, qui ne figure pas dans le Règlement intérieur de la Conférence. La disposition du Règlement qui est invoquée a trait à la participation d'États non membres de la Conférence, et ceux-ci ne sont pas tenus d'être des États Membres de l'ONU. La position américaine concernant la demande palestinienne n'est pas surprenante. Il s'agit d'une répétition de ce que la délégation des États-Unis a fait en 2019 lorsqu'elle s'est opposée à la demande de participation de la Palestine en tant qu'observateur à l'époque, créant un précédent par lequel les États-Unis ont rompu avec la pratique suivie à la Conférence depuis de nombreuses années. À cause du comportement des États-Unis, la question des observateurs est devenue un sujet de discorde au sein de la Conférence, mettant à mal le principe d'inclusion, le pluralisme et la transparence dans ses travaux.

Les États-Unis n'ont pas le droit de décider d'accorder ou de refuser le statut d'État à quiconque, en particulier au peuple palestinien, qui subit l'occupation israélienne brutale. L'objection de la délégation américaine ne peut être dissociée du contexte de l'agression israélienne sanglante en cours contre Gaza, commise avec le soutien politique et militaire des États-Unis, soutien qui permet à l'armée d'occupation israélienne de continuer à aggraver le peuple palestinien. Cette objection israélo-américaine vise à empêcher la Palestine de s'exprimer devant la Conférence et ainsi à couvrir cette agression. Je ne peux conclure mon intervention sans attirer l'attention sur l'hypocrisie et le système de deux poids, deux mesures appliqué par la plupart des pays européens à l'égard de la demande palestinienne. D'une part, ils critiquent la position légitime de la Russie et, d'autre part, ils ferment les yeux sur l'objection des États-Unis et de leur partenaire, Israël, à la demande palestinienne et l'ignorent complètement, comme si elle n'avait jamais existé.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République arabe syrienne pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Il nous reste six minutes et deux délégations ont demandé à prendre la parole. J'ai demandé aux interprètes un délai supplémentaire, mais je ne sais pas si je vais l'obtenir. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'ai hésité à prendre la parole, car une grande partie de ce que je voulais dire a déjà été dit. Mais je me suis décidé à le faire, car j'ai été cité deux fois dans ce débat. Tout d'abord, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, pour les efforts que vous avez faits ces dernières semaines afin de résoudre ce problème épineux auquel aucune solution satisfaisante n'avait été proposée, d'après moi. Mais vous avez fait preuve d'une persévérance et d'une patience admirables pour mener cette tâche à bien.

Je voulais ensuite saluer les observateurs qui ont réussi le test rigoureux imposé par une délégation. Je suis convaincu qu'ils contribueront efficacement à nos travaux cette année. Je regrette simplement qu'ils aient pris place dans cette salle pour entendre cette discussion plutôt désolante que nous avons depuis lors.

Il va sans dire que le Royaume-Uni ne s'est opposé à aucune demande. L'année dernière, nous nous sommes associés au consensus sur la résolution qui demandait à la Conférence du désarmement de veiller au respect du principe d'inclusion et du multilatéralisme dans le cadre de ses travaux, s'agissant notamment de la participation à ses sessions, conformément à son règlement intérieur et nous sommes liés par cet engagement. Nous regrettons vivement qu'il n'en soit pas de même pour tout le monde.

L'année dernière, ma délégation pensait qu'il était préférable d'adopter les demandes sous forme de liste afin de faire la preuve de cet engagement et d'appliquer le principe de

non-discrimination. Cette année nous avons accepté d'adopter les demandes une par une afin d'avoir au moins quelques observateurs. Nous allons devoir réfléchir à cette décision, car, étant donné ce qui s'est passé ce matin, il se peut que ce soit une erreur.

Je tiens à remercier les délégations qui ont expliqué les raisons pour lesquelles elles ont décidé de s'opposer aux demandes des observateurs. Je prends note de la protestation de la délégation de la Fédération de Russie qui explique qu'elle s'est fondée sur une évaluation réaliste, rigoureuse et objective. Je dois dire néanmoins que, pour ma délégation, cette décision a tout l'air d'être une décision politique. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie pour votre déclaration et pour vos paroles aimables. Je donne à présent la parole à la délégation des États-Unis d'Amérique.

M. Turner (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer d'être bref, et j'essaierai également de ne pas répéter ce qu'a dit mon collègue britannique. Je voudrais faire deux ou trois remarques. Tout d'abord, en réponse à l'intervention surréaliste de la Fédération de Russie, je voudrais simplement dire qu'il n'existe pas de campagne contre la Russie. Ce qui s'est passé, c'est que la Russie s'est emparée en 2014 de la Crimée, qui fait partie de l'Ukraine, puis a envahi l'Ukraine en 2022, et que la communauté internationale réagit à cette agression non provoquée en essayant de se mobiliser pour défendre l'ordre international et la Charte des Nations Unies. Il ne s'agit pas d'une campagne contre la Russie.

S'agissant de ce qui s'est passé aujourd'hui avec les observateurs, je tiens à préciser que les États-Unis sont favorables à ce que le plus grand nombre d'États souverains puissent participer en tant qu'observateurs à nos travaux. Nous pensons qu'ils ont beaucoup à apporter. Il est vrai que nous avons bloqué l'un des 37 États pour des raisons que nous avons expliquées, qui sont des raisons juridiques. Il semble qu'un certain nombre de pays ne sont pas d'accord avec nous et ont une interprétation différente. Cependant, il y a une grande différence entre bloquer un État sur 37 et en bloquer 14. Et je tiens également à signaler que ces mêmes pays qui ont accusé à plusieurs reprises les États-Unis d'appliquer une politique de deux poids, deux mesures en raison de l'opposition faite à un pays sont muets lorsqu'un autre pays bloque 14 autres candidats, comme aujourd'hui. Dans ce cas, nous pouvons tous accuser quelqu'un d'appliquer un système de deux poids, deux mesures. Je voudrais aussi simplement noter que les États-Unis, comme je pense que tout le monde peut le constater, même sans être entièrement d'accord avec notre politique au Moyen-Orient, s'emploient chaque jour activement au plus haut niveau, par le biais de la diplomatie de la navette, à essayer de trouver une solution à cette tragédie qui se déroule en ce moment même.

Mais pour en revenir à la question des observateurs, nous estimons qu'ils peuvent apporter une contribution. Nous nous réjouissons de travailler avec les observateurs qui ont été admis aujourd'hui et nous espérons que, malgré l'échec d'aujourd'hui, nous pourrions néanmoins progresser sur les autres questions de notre ordre du jour. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique pour ses observations. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Les interprètes nous ont très gentiment accordé dix minutes supplémentaires et je les remercie de leur indulgence. La délégation autrichienne a la parole.

M. Bilgeri (Autriche) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Nous apprécions également beaucoup la souplesse des interprètes. Nous souhaitons réagir à deux points de l'intervention russe. Le premier, qui est peut-être le plus intéressant, est l'hypothèse selon laquelle il existe une sorte de siège de Bruxelles qui dicte la position des États dans les instances de désarmement. Du point de vue autrichien, c'est assez surprenant, car, comme chacun sait, nous avons des positions plutôt indépendantes. Insinuer que les ordres de Bruxelles empêcheraient les États membres de l'Union européenne de prendre des initiatives en matière de désarmement est quelque peu risible de notre point de vue national.

Le deuxième point – et l'Ambassadeur du Royaume-Uni l'a évoqué – est de savoir s'il s'agit d'une évaluation réaliste ou d'une évaluation politique. Beaucoup d'entre nous ont estimé qu'il s'agissait d'une décision politique. S'il s'agissait d'une évaluation réaliste, ce serait encore plus inquiétant ; cela voudrait dire qu'un seul État porte un jugement sur les autres, décide s'ils sont utiles et s'ils doivent être autorisés à s'exprimer dans les instances

multilatérales, ce qui est extrêmement préoccupant. Une telle attitude serait totalement incompatible avec le multilatéralisme en tant que tel et les fonctions qu'il est censé avoir. Les États qui sont représentés en tant que participants ou observateurs dans les réunions n'ont pas à répondre aux exigences ou aux attentes d'autres États. Leurs représentants s'expriment dans le cadre des droits souverains des États et peuvent dire ce que bon leur semble. Ils n'ont pas à se refréner et, surtout, aucun autre État n'est juge de ce qu'ils disent ou de ce qu'ils devraient dire.

Il faut que cela soit très clair. Le test soi-disant fondé sur des considérations réalistes effectué par la Fédération de Russie est totalement aberrant. Il est incompatible avec le multilatéralisme et le système des Nations Unies. Nous devons le dire. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie. La dernière oratrice sur ma liste aujourd'hui est l'Ambassadrice d'Israël.

M^{me} Eilon Shahar (Israël) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais intervenir, mais pas sur la question des observateurs. J'aimerais savoir si le sujet est clos, car mon intervention porte sur une autre question.

Le Président (*parle en anglais*) : À la Conférence du désarmement, vous pouvez demander la parole à tout moment pour soulever n'importe quelle question. La parole est à vous, mais je vous rappelle que les interprètes ont été indulgents avec nous. Je vous remercie.

M^{me} Eilon Shahar (Israël) (*parle en anglais*) : Je n'empêcherai pas les interprètes d'aller déjeuner et j'apprécie le fait qu'ils restent plus longtemps. Je voudrais en fait revenir sur les remarques personnelles qui ont été adressées à mon adjointe il y a deux jours, le mardi 30 janvier, par les Représentants syriens et iraniens, et qui constituent une attaque personnelle.

Le Représentant syrien a dit que ma collègue était schizophrène, utilisant un grave handicap psychosocial comme insulte. Ce n'est pas digne de cette institution.

Le Représentant iranien a évoqué ce qu'il a appelé sa colère et sa frustration. Les clichés misogynes servis ici en début de semaine doivent être condamnés. Peut-être que dans leurs pays, ces remarques misogynes sont la seule explication possible avancée lorsqu'une femme ne partage pas les opinions des hommes, mais dans de nombreux pays, y compris le mien, les femmes sont libres de dire ce qu'elles pensent, même en public.

Ces remarques m'ont rappelé le sort de Roya Heshmati, une Iranienne courageuse qui a reçu 74 coups de fouet en raison d'un message qu'elle avait publié sur les réseaux sociaux et dans lequel on pouvait la voir sans hijab. Comme Roya, nous n'avons pas peur de dire ce que nous pensons, nous ne nous laisserons pas intimider et nous nous opposerons aux attaques personnelles faites dans cette instance, comme tout le monde devrait le faire.

Je suis ici pour vous dire clairement, sans la moindre frustration ou colère, qu'Israël gagnera sa lutte contre le terrorisme et que nous continuerons à nous élever contre les déclarations soutenant le Hamas, qui est une organisation terroriste. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie pour vos observations, Madame. Il ne nous reste que quelques minutes. Le Représentant de l'Égypte a la parole.

M. Elghitany (Égypte) (*parle en anglais*) : Je ne vais pas lire la très longue déclaration que j'avais préparée, Monsieur le Président, tout d'abord pour vous féliciter, vous et votre équipe, pour la manière très efficace et prospective avec laquelle vous avez essayé de gérer la question des observateurs. Nous avons obtenu cette année des résultats légèrement meilleurs que l'année dernière. Certains observateurs ont été autorisés à participer à nos travaux, ce qui est positif. Le verre est donc à moitié plein, mais, franchement, comment en sommes-nous arrivés là ? C'est la question que l'on devrait se poser. Nous ne pouvons pas occulter le fait que, ces dernières années, la double approche de la question des observateurs a suscité des réactions très négatives ou amères de la part des délégations de nombreux États membres de la Conférence du désarmement.

L'Égypte estime que la meilleure façon d'aborder cette question est d'adopter une approche très cohérente et inclusive. Plus il y a de participants, mieux c'est. Mais la

participation doit être régie par une règle. Le problème est que les précédents ne reflètent pas cette approche.

Cela dit, nous nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec les observateurs qui nous ont rejoints et nous espérons que la Conférence adoptera une approche cohérente sur la question des observateurs, quelle que soit leur position. La participation de tous les observateurs est essentielle si l'on veut aller de l'avant. Cette question, ainsi que celle de la participation de la délégation palestinienne, telle qu'elle a été abordée dans les déclarations faites au nom de l'Organisation de la coopération islamique et du Groupe des États arabes, sont les points principaux que nous souhaitons souligner. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie mon vieil ami le Représentant de l'Égypte. Les délégations de la République islamique d'Iran et de la République arabe syrienne demandent la parole. N'oubliez pas la contrainte des interprètes. Je ne peux qu'attirer votre attention sur ce point. Je donne la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

M. Ali Abadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue à tous les pays qui viennent de nous rejoindre en tant qu'observateurs à la Conférence du désarmement. En ce qui concerne la déclaration de la Représentante d'Israël, nous n'avons pas de problème personnel avec qui que ce soit ici, et mon commentaire a été mal interprété. Ce jour-là, j'ai dit clairement que l'Iran ne pouvait pas contrôler la frustration et la colère causées par les crimes génocidaires commis à Gaza et que la frustration et la colère éprouvées dans la région se ressentaient dans cette salle. Ces propos n'étaient dirigés contre personne en particulier. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République islamique d'Iran pour ses observations. Le Représentant de la République arabe syrienne a la parole.

M. Ahmad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je serai bref. J'ai pris la parole pour répondre à la Représentante d'Israël. Comme l'a dit mon collègue de la délégation iranienne, les questions personnelles n'ont pas leur place à la Conférence du désarmement. Lorsque nous parlons d'Israël dans cette Conférence, nous parlons de la Puissance occupante israélienne, quelle que soit la personne qui se trouve derrière la plaque. Cependant, la réaction des délégations israéliennes, lorsque l'on parle des violations de leurs obligations à l'égard du peuple palestinien occupé, est toujours de se poser en victime.

Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République arabe syrienne pour ses observations. Avant de clore cette séance plénière, je souhaite informer la Conférence du désarmement que, depuis la diffusion des trois documents relatifs aux demandes de participation aux travaux présentées par des États non membres, une demande supplémentaire, émanant du Saint-Siège, a été reçue.

Je propose que nous examinions cette demande à notre prochaine séance plénière et que nous y donnions suite. La prochaine séance de la Conférence du désarmement, qui sera une séance informelle destinée à solliciter vos avis sur la prochaine question épineuse, le programme de travail, aura lieu dans cette salle mardi 5 février à 11 h 30.

La séance est levée à 13 h 10.